

32^{ème} Tir de Saint-Martin « Ajoie » 2025

Site internet : www.tir-saint-martin.com



STANDS DE TIR

300 m COURGENAY et FREGIÉCOURT

25/50 m MORMONT / VARMEN

JOURS DE TIR

300 m 8, 9 et 15 novembre 2025 **COURGENAY et FREGIÉCOURT**

25/50 m 8 et 15 novembre 2025 **MORMONT/VARMEN**

HEURES DE TIR

25/50 m Mormont / Varmen 09h00 à 12h00 / 13h30 à 16h00 les 2 jours

300 m Courgenay et Fregiécourt 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00 les samedis

300 m Courgenay et Fregiécourt 08h30 à 13h00 le dimanche

PROGRAMME DES TIRS 300 m

Cible exercice	A10	5 cps (une seule passe par tireur) Les 5 coups doivent obligatoirement être tirés.
Cible « Ajoie »	A10	5 cps cpc, 3 cps série
Cible répartition	A10	6 cps cpc
Cible Saint-Martin	A100	5 cps cpc

PROGRAMME DES TIRS 25/50 m

25 m Cible Varmen Cible ISSF 98

50 m Cible Saint-Martin Cible B10

50 m Cible repartition Cible B10

Concours individuel

**Roi du Tir de Saint-Martin, catégories Sport 300M, Ordonnance 300M et pistolet
Carte-couronne FJT**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

300 m

GIRARDIN-Theurillat Sylvie

Champ des Rochets 9

2952 Cornol

Tél. 079 285 14 87

sylvie.girardin-theurillat@bluewin.ch

25/50 m

ROTH Pierre

La Rochette 11

2900 Porrentruy

Tél. 079 341 02 02

pierreroth61@gmail.com

Protection des données – Sport populaire

En prenant part à la manifestation, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, prénom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, catégorie, résultats, photos, etc.) soient utilisées pour l'organisation, la gestion sportive et administrative, ainsi que pour la publication sur les listes officielles de départ et de classement, sur les canaux de communication de la Fédération sportive suisse de tir (imprimés, site internet, médias partenaires), et qu'elles puissent être mentionnées pendant la manifestation.

La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à des sous-traitants mandatés par la Fédération sportive suisse de tir, notamment pour l'organisation technique, le traitement informatique et le dépouillement des résultats. Toute publication se fait dans le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données.

À la cantine

Boudin et suite
(röstis, salade de racines rouges,
purée de pommes, gâteau à la crème) Fr. 17.-

Boudin + atriou et suite Fr. 20.-

2 atriaux et suite Fr. 17.-

Au Fin Gourmet

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Cornol

078 632 19 28

032 462 22 28



RÈGLEMENT DE TIR

1. Le tir aura lieu par n'importe quel temps.
2. Seuls les membres licenciés de la FST sont autorisés à participer au tir, avec un nombre illimité de groupes. Les U13, U15, U17, U19 et U21 ne pourront tirer que sous la surveillance et la responsabilité de leurs moniteurs.
3. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps. Les tireurs individuels sont admis, mais ne peuvent prétendre à un prix que si leur société participe avec au moins un groupe complet.
4. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même section. Toute mutation doit se faire avant que le 1^{er} tireur ait commencé son tir.
5. Le tir ne sera pas commandé, mais contrôlé. Toutefois, chaque passe ne devra pas excéder 10 minutes.
6. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois chaque cible.
7. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme.
8. Les armes doivent être extraites de leur housse ou étui avant d'entrer dans l'installation de tir. La culasse sera ouverte ou enlevée, sauf pour le Fass 57 le magasin sera retiré. A l'entrée du stand, un contrôle a lieu afin de garantir le respect des prescriptions de sécurité selon RTSP/RTFC, art. 4. Lorsque le tir est terminé, les participants doivent effectuer un contrôle du retrait des cartouches / contrôle de décharge. Toutes les manipulations d'armes se font dans la position de tir."
9. Tout coup parti avec l'arme en position de tir est considéré comme valable.
10. Les participants doivent tirer avec la munition fournie par l'organisateur. Tous les coups d'essai doivent obligatoirement être tirés. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
11. Les finances d'inscriptions pour la passe seront encaissées sur place, avant le tir. Elles ne seront en aucun cas remboursées.
12. S'il se trouve plus d'un, respectivement trois coups dans la cible, le commissaire appliquera les règles de tir de la FST.
13. Les groupes peuvent réserver des heures de tir, il en sera tenu compte dans la mesure du possible. La priorité va aux groupes qui s'inscrivent à l'avance.
14. Les prix seront envoyés, à chaque tireur et groupe classé. Un palmarès sera remis à chaque groupe participant au concours.
15. Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice sont assurés auprès de l'USS. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
16. Toutes les réclamations doivent être adressées au comité de tir, le jour même du tir. Pour les cas non prévus, les règles et prescriptions de la FST font foi. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires entraînent l'annulation immédiate du tir.
17. Le tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.

Approuvé par le CO :
Sylvie Girardin-Theurillat, Cheffe du tir

Pour la FJT, le responsable des tirs libres :
Oswald Mischler

300M

<u>Catégories</u>	A	Armes libres + fusils standards
	D	Fass 57/03 et mousquetons
	E	Fass 90 et Fass 57/02

Cible exercice

Cible	A 10
Nombre de coups	5, coup par coup (une seule passe par tireur.)
Prix de la passe	5.00 CHF, munition comprise
Disposition spéciale	La passe peut être interrompue à volonté. Tous les coups doivent obligatoirement être tirés.

Cible "Ajoie"

Obligatoire pour chaque tireur et pour le concours de groupes (5 tireurs)

Cible	A 10			
Nombre de coups	8			
Genre de feu	5 cps, coup par coup 3 cps, série, sans limitation de temps.			
Prix de la passe	25.00 CHF, munition comprise			
Distinction		U19/U21/V	U13-U17/SV	
	Cat. A	72 pts	70 pts	69 pts
	Cat. D	68 pts	66 pts	65 pts
	Cat. E	66 pts	64 pts	63 pts
Classement	En cas d'égalité, le rang est déterminé par les meilleurs coups profonds, puis par l'âge, selon art. 17 des RC.			
Finance de groupe	Incluse dans le prix de la passe.			

Cible Répartition

Cible A 10
Nombre de coups 6, coup par coup
Prix de la passe 16.00 CHF, munition comprise

Répartition immédiate	Points	Cat. A	Cat. D	Cat. E
	60 pts	50.00 CHF	50.00 CHF	50.00 CHF
	59 pts	40.00 CHF	45.00 CHF	45.00 CHF
	58 pts	30.00 CHF	35.00 CHF	40.00 CHF
	57 pts	25.00 CHF	30.00 CHF	35.00 CHF
	56 pts	20.00 CHF	25.00 CHF	30.00 CHF
	55 pts	10.00 CHF	15.00 CHF	20.00 CHF
	54 pts		10.00 CHF	15.00 CHF
	53 pts		5.00 CHF	10.00 CHF
	52 pts			5.00 CHF

Distinction Aucune

- Dispositions
1. Le paiement de la répartition a lieu durant la durée du tir.
 2. Si la répartition n'atteint pas le 60 % du produit de la passe, le complément sera attribué au concours de groupes

Le tireur ne peut tirer que dans une catégorie !

Cible Saint-Martin

Cible A 100
Nombre de coups 5, coup par coup
Prix de la passe 16.00 CHF, munition comprise

Distinction		U19/U21/V	U13-U17/SV
Cat. A	440 pts	430 pts	425 pts
Cat. D	415 pts	405 pts	400 pts
Cat. E	400 pts	390 pts	385 pts

Classement A l'addition des 3 meilleurs coups, appui par le 4e meilleur, puis le 5e meilleur, puis l'âge. Selon l'art. 17 des RC, FST. Trois classements seront établis, un pour la catégorie A, un pour la catégorie D et un pour la catégorie E.

Répartition Le 60 % du produit à la moitié des participants.

Dispositions générales

Un résultat de distinction donne droit à une carte-couronne à 10.00 CHF
Deux résultats de distinction donnent droit à une carte-couronne à 12.00 CHF.

RÈGLEMENT 300M (pour concours de groupes)

Cat. **A** Toutes les armes

Cat. **D** Armes d'ordonnance uniquement

Le concours de groupes, cat. A et D, est réservé aux tireurs membres d'une société affiliée à la FST. Le groupe est formé de **5 tireurs porteurs d'une licence FST de la même section**. Le total des résultats individuels détermine le rang.

En cas d'égalité, appui par les meilleurs résultats individuels ; puis par le total des feux de série.

La répartition est établie par le 100 % du produit de la finance des groupes, soit CHF 3.00 CHF par tireur, plus un éventuel apport de la cible répartition et attribuée au 50 % des groupes.

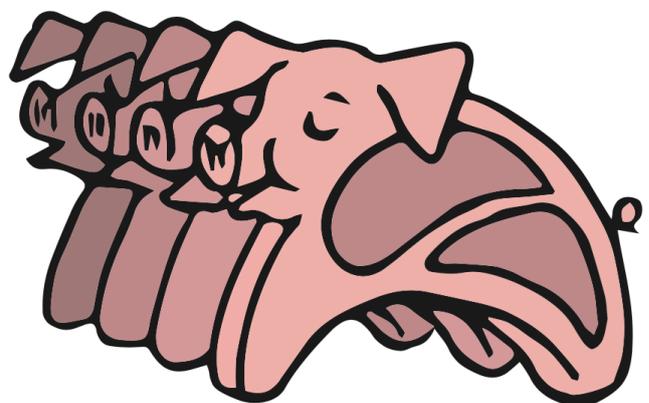
Le premier prix a une valeur minimale de CHF 150.00 CHF pour chaque 1^{er} groupe des catégories A et D.

Inscriptions et résultats disponibles sur : www.tir-saint-martin.com

Boucherie-Charcuterie Domon Philippe

Spécialités:

Produits crus
Saucisse d'Ajoie
Jambon à l'os
Pâtés en croûte...



Place de la Liberté 1 - 2942 Alle - 032 471 13 51 - boucherie.domon@bluewin.ch

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU TITRE DE ROI DU TIR DE ST-MARTIN

1. Pour autant que 10 participant(e)s au minimum par titre en jeu aient tiré les 3 passes du tir de Saint-Martin, un classement sera établi selon le présent règlement, il sera donc intronisé :

Un roi du tir de Saint-Martin, catégorie A

Un roi du tir de Saint-Martin, catégorie D

Un roi du tir de Saint-Martin, pistolet

2. A l'arme longue, c'est le total des trois passes obligatoires additionnées (pour la passe Saint-Martin 10 % du résultat) qui déterminera le vainqueur.

En cas d'égalité, c'est le règlement FST qui fait foi.

3. Au pistolet, c'est le total des trois passes additionnées qui déterminera le vainqueur.

En cas d'égalité, les coups profonds puis l'âge détermineront le vainqueur.

4. Le CO est l'organe suprême de décision d'attribution des titres et est seul juge pour les classements.

5. Le tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.

Approuvé par le CO le 28 juin 2007

Pour la FJT, le responsable des tirs libres :

300 m et pistolet : Oswald Mischler

25M & 50M

Stand de tir	Mormont/Varmen
Jours de tir	8 et 15 novembre 2025
Heures de tir	09h00-12h00 / 13h30-16h00
Cibles	ISSF 98 et B 10

PROGRAMME DE TIR 25/50 m

25 m	Cible Varmen	Cible ISSF 98
50 m	Cible Saint-Martin	Cible B 10
50 m	Cible répartition	Cible B 10

Concours individuel

Carte-couronne FJT

Renseignements et inscriptions auprès de :

M. Pierre ROTH
La Rochette 11
2900 Porrentruy
Tél. 079 341 02 02
pierreroth61@gmail.com



Distillerie

Vente au détail
Damassine AOC
et ses spécialités

Frédéric Schneider
032 462 22 17

Distillerie Schneider
Frédéric et Raluca Schneider
Rue du Château 22
2952 Cornol
T 032 462 22 17
N 079 518 88 15
distillerie@bluewin.ch
www.distillerieschneider.ch
Fermé le lundi

**Portes ouvertes
pour la St-Martin**

PROGRAMME DE TIR à 50 m

Cible Saint-Martin B 10, 1 m (4 cibles électroniques)

Programme 2 coups d'essai
10 coups, coup par coup

Armes Cat. B Cat. C
PPA Toutes les armes d'ordonnance

Finance 20.00 CHF sans munition

Distinction : Carte-couronne FJT

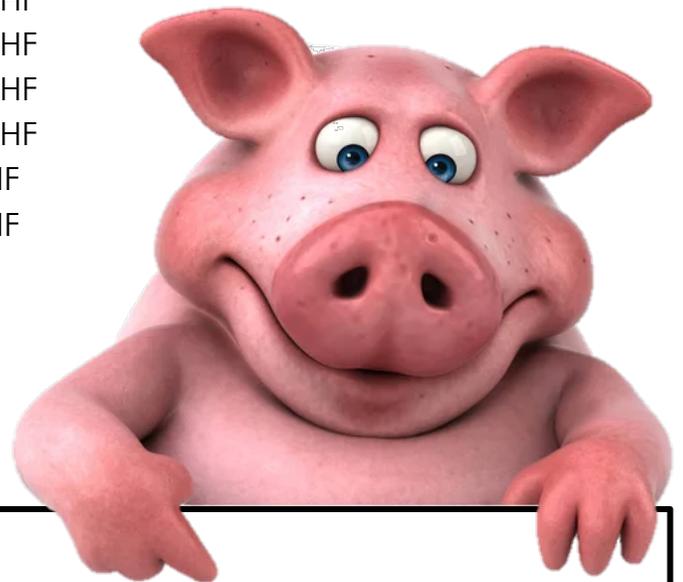
Cat. B		Cat. C	
88 pts	A	85 pts	A
86 pts	U21/V	83 pts	U21/V
85 pts	U17/SV	82 pts	U17/SV

Cible répartition B 10, 1 m

5 cps. Les cinq derniers coups de la cible Saint-Martin sont pris en considération.

Finance 8.00 CHF (à payer avant le début des tirs)

Répartition	50 pts	50.00 CHF
	49 pts	35.00 CHF
	48 pts	20.00 CHF
	47 pts	12.00 CHF
	46 pts	8.00 CHF
	45 pts	5.00 CHF



Les résultats pourront être consultés sur :

www.tir-saint-martin.com

Ce cochon sympa vous a été offert par un généreux donateur. Merci à lui.

PROGRAMME DE TIR à 25 m

Cible Varmen	ISSF 98		
Programme	1 série de 5 coups d'essai en 50 sec. 3 séries de 5 coups, en 50, 40 et 30 secondes, marqués après chaque série.		
Armes	Cat. D PPA, PPC	Cat. E PO	
Finance	20.00 CHF, sans munition		
Distinction	Carte-couronne FJT		
		Cat. D	Cat. E
	A	139 pts	133 pts
	U21/V	136 pts	130 pts
	U17/SV	133 pts	127 pts

DISPOSITIONS GÉNÉRALES PISTOLET

Inscriptions	Réservation et commande des passes auprès de : ROTH Pierre, La Rochette 11, 2900 Porrentruy 079 341 02 02 / pierreroth61@gmail.com ou sur place.		
Armes	Pistolet d'ordonnance (PO) et pistolet de sport petit calibre (PPA-PPC).		
Munition	La munition d'ordonnance sera vendue sur place pour le tireur au PO.		
Remarques	Toutes les réclamations sont à adresser au Comité de tir le jour de la manifestation. Pour le surplus font règle les prescriptions de la FST.		
Autorisation	Ce plan de tir est approuvé par la FJT.		
Distinction	Un résultat de distinction :	Carte-couronne à 6.00 CHF	
	2 résultats de distinction :	Carte-couronne à 10.00 CHF	

AR
Energies Sàrl



**FORESTERIE
PIDOUX
CH-2942 ALLE**

+41 (0)32 471 10 34 www.foresteriepidoux.ch



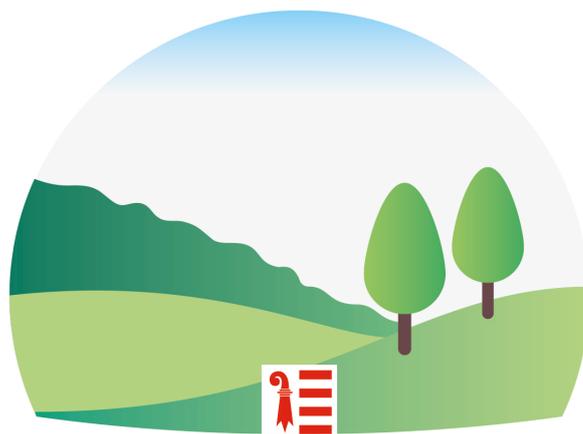
AU SOLEIL
VALAISAN

PRODUITS DU TERROIR

Christine & Yannick
Pré Voiny 10 - 2950 Courgenay

079 324 17 15

www.soleil-valaisan.ch



AUX ARTISANS
JURASSIENS

PRODUITS DU TERROIR

Christine & Yannick
Pré Voiny 10 - 2950 Courgenay

079 324 17 15

www.artisans-jurassiens.ch

Garage Racordon SA

Jean-Paul Racordon

Vies-de-Bâle 1a

2942 Alle

Tél. +41 (0)32 471 13 65

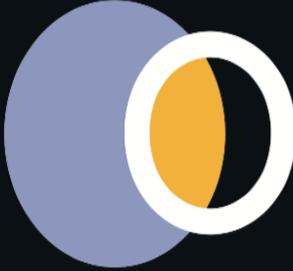
Fax +41 (0)32 471 12 16

garage.racordon@bluewin.ch



SUZUKI

Le N°1 des compactes



Optic 2000

MARQUIS

Place de la Gare 9 2800 Delémont

032 423 13 31



CARROSSERIE **PATRICK VALLAT**

Sàrl

Réparations toutes marques • Marbre • Peinture au four

Route de Miécourt 4
2942 Alle

Tél. 032 471 15 68
Mobile 078 809 46 35
vallat.patrick@bluewin.ch

TRANSPORTS FROIDEVAUX SA



LOCATION DE BUS 079 428 50 46

Lavage de la Baroche
www.transports-froidevaux.ch

Sur la Maltière 129
2947 Charmoille

VINS – TOUTES BOISSONS

**Caveau de la
Pierre Percée**

Béatrice et Rolf Wüthrich

Rue Pierre-Percée 16 • 2950 Courgenay • Tél. 079 290 24 28
caveaupierrepercee@gmail.com

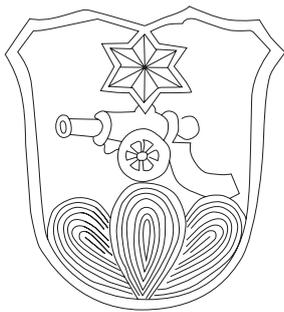
LÉONARD FLEURY

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

2900 PORRENTROY

TÉL. 079 320 83 66

EMAIL lfleury.cm@bluewin.ch



ARMURERIE
STUCKI SÀRL

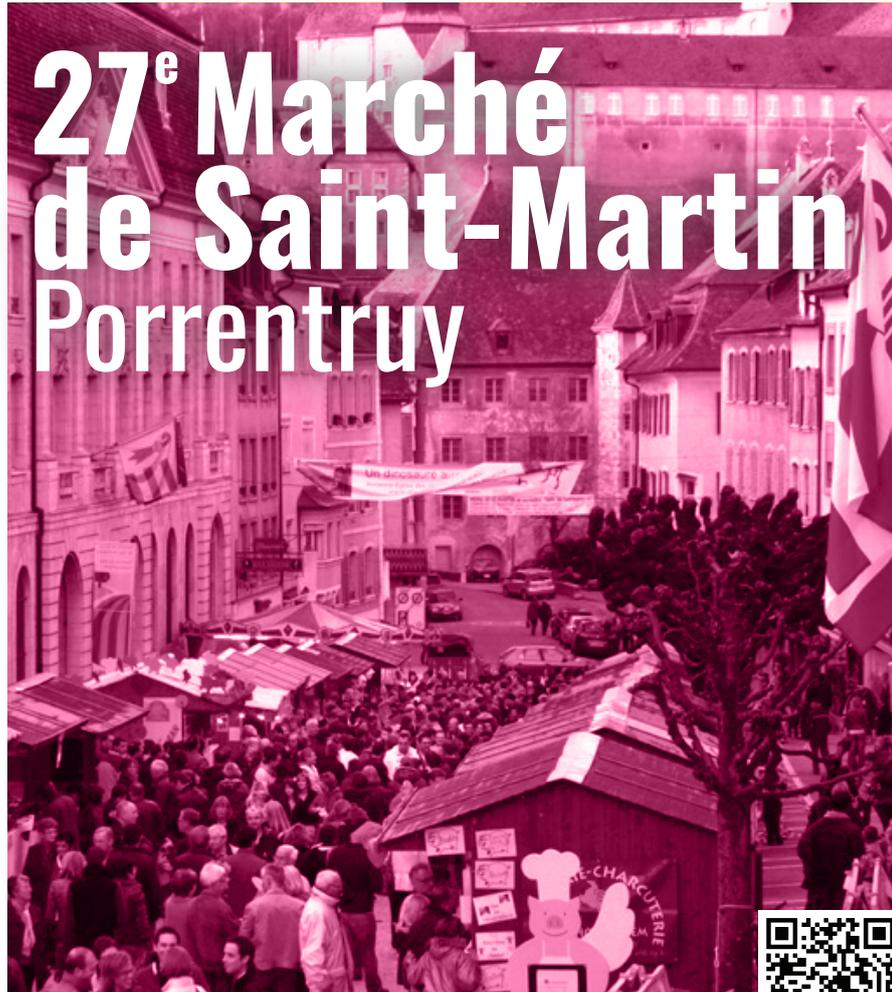
Charles-Edouard Stucki

Propriétaire / Armurier CFC et commerçant en armes

Rue de Soleure 4
2740 Moutier

Tél. 079 814 62 00
info@armureriestucki.ch
www.armureriestucki.ch

7, 8, 9, 10 NOVEMBRE 2025
REVIRA 15, 16 NOVEMBRE 2025



27^e Marché de Saint-Martin Porrentruy

www.marchedelastmartin.ch



Un programme
attractif a été mis
en place afin de
marquer la
27^e édition du
Marché de
Saint-Martin
à Porrentruy

HORAIRES D'OUVERTURE DU MARCHÉ

Vendredi	7.11.	15h - 20h
Samedi	8.11.	09h - 20h
Dimanche	9.11.	10h - 19h
Lundi	10.11.	10h - 17h

TOUS LES JOURS

ANIMATIONS DANS LES RUES

**Expositions artisanales, démonstrations
et dégustations**

Commerces et maisonnettes

Bouquet d'animations musicales et culturelles

Dans les rues, à la salle Auguste-Viatte et dans le bâtiment
de l'Hôtel-Dieu et la cour

Repas de Saint-Martin complet ou à la carte

Salle du Séminaire avec animation musicale

DIMANCHE 9 ET LUNDI 10 NOVEMBRE

Foire commerciale et marché
Rue des Annonciades et Grand-Rue

REVIRA DE SAINT-MARTIN

Samedi 15 de 9 h à 20 h
Dimanche 16 de 10 h à 17 h

Un programme d'animation complet sera à votre disposition dans la
cabane d'accueil du Marché de Saint-Martin les jours de la manifestation